

## Compte rendu de la séance du 29 novembre 2023

**Présents:** Claudine VIVAREZ, Thierry MARTIGNAC, Maxime ASFAUX, Hervé LANDES, Amandine TILLET, Françoise BARDET, Damien CROS, Isabelle LAMPLE, Christiane JANICOT, Frédéric COULON

**Absents excusés:** Ophélie DENJEAN

**Excusés représentés:**

**Secrétaire(s) de la séance:** Christiane JANICOT

### **Ordre du jour:**

**Approbation du compte rendu de la séance du 08-11-2023**

### **Délibérations:**

- Transformation école : classement des offres et choix du maître d'oeuvre,
- Attribution du CIA (Complément Indemnitaire Annuel),

### **Informations:**

- Prime pouvoir d'achat,
- Voirie 2024,
- Contrat Antargaz,
- Divers travaux en cours,
- Evènements à venir.

### **Divers:**

---

### **Délibérations du conseil:**

#### **Attribution du marché de Maîtrise d'Oeuvre concernant la réhabilitation de l'ancienne école communale en Mairie**

Concernant le projet de la réhabilitation de l'ancienne école communale en mairie, il a été lancé à publication une procédure de marché adaptée simple en application de l'article R2123-1 1 du Code de la Commande Publique.

Date d'envoi à la consultation : 19-10-2023

Date de réception des offres : 09-11-2023

Date d'ouverture des plis : 13-11-2023

Les candidats ayant remis une offre sont :

- Groupement 1 : **JYM Architecte** (mandataire), IB2M et Atelier paysage Laurent Bergeon (bureau d'étude)
- Groupement 2 **Oural Architectes** (mandataire), IB2M et Amélie Vidal ingénieur paysagiste (bureau d'étude)
- Groupement 3 : **Atelier A Architecture Ville et Lumière** (mandataire), IB2M (bureau d'étude)
- Groupement 4 : **Crabos Jérémie Architecte** (mandataire), CIB (BE structures) - LAI (BE fluides et SSI) - M. Malic Benaida (économiste de la construction) - Colibris VRD (espaces verts)

- Groupement 5 : **Nicolas Dorval-Bory Architecte** (mandataire), Indigo (paysagiste) - SAS Sigma ingénierie (BE structures) - DS Ingénierie (BE fluides / thermiques / SSI - Bouloc économiste (DE économiste).

À l'issue de l'analyse, prenant en compte les critères définis au règlement de la consultation, soit :

1. Prix des prestations au vu des éléments contenus dans l'acte d'engagement (pondération : 40 %)
2. Valeur technique de l'offre au vu de la note méthodologique (pondération : 60 %), comprenant :
  - Moyens humains affectés aux différents éléments de mission : compétences et CV des intervenants, organisation de l'équipe / moyens techniques affectés à la mission pour l'établissement des livrables (plans, planning, ...) – 3 points
  - Méthodologie proposée pour mener à bien chaque élément de mission (relations entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre, fréquence des réunions et rencontres, rendus), première approche des spécificités des travaux - 3 points
  - Moyens envisagés pour respecter les délais imposés pour la production des différentes phases de conception – 5 points
  - Analyse du site (contrainte du site, obligations réglementaires, VRD existant) et analyse du programme et du coût travaux fixé par la Commune et compréhension des objectifs – 6 points
  - Pertinence des 3 références présentées au vu du projet mettant en avant les capacités de l'équipe dans la réhabilitation de l'ancien, le traitement du confort thermique, les aménagements paysagers extérieurs et le traitement des abords en milieu rural – 3 points.

Le classement établi à l'issue de l'analyse est le suivant :

- 1 **Crabos Jérémie Architecte**, pour un montant de 52 800,00 € TTC
- 2 **Oural Architectes**, pour un montant de 52 800,00 € TTC
- 3 **Atelier A Architecture Ville et Lumière**, pour un montant de 60 000,00 € TTC
- 4 **Nicolas Dorval-Bory Architecte**, pour un montant de 52 800,00 € TTC
- 5 **JYM Architecte**, pour un montant de 48 000,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour et 1 abstention:

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour **LA RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE COMMUNALE EN MAIRIE À FRAYSSINHES:**
  - à l'équipe conduite par **Crabos Jérémie Architecte**, mandataire du groupement dont les membres sont :
    - CIB, Bureau d'études structures ;
    - LAI, Bureau d'études fluides et SSI ;
    - M. Malic BENAIDA , économiste de la construction,
    - COLIBRIS VRD, espaces paysagers

Pour un montant provisoire d'honoraires de 44 000,00 € HT, pour une enveloppe de travaux arrêtée à 400 000 € HT

- Autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces composant ce marché,

- **Mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°DE-2018-016 du 25 octobre 2018**

Le CIA s'impose aux collectivités territoriales qui instaurent le RIFSEEP. Il peut être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir ; il s'appuie sur, la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe, sa contribution au collectif de travail. Le conseil municipal décide de fixer un montant annuel maximal de 400 €. La somme versée sera proratiser en fonction des heures de travail et fixée par arrêté du Maire. Délibération adoptée à l'unanimité.

**Informations:**

- **Prime pouvoir d'achat**

La prime pouvoir d'achat est une prime exceptionnelle que les collectivités territoriales peuvent instaurer pour soutenir le pouvoir d'achat de leurs agents

L'attribution de la prime est soumise à condition de seuil de rémunération annuelle (<à 39000€)

Cette prime n'est pas de droit, son versement fait l'objet d'une délibération du conseil municipal après avis du comité social territorial.

Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

- **Le point sur le prévisionnel trisannuel de voirie**

Il est prévu de réaliser la réfection de :

- L'allée des écoliers et une portion de la route de Laborie (embranchement Mas vieil / embranchement route de Lavalade) en 2024
- Chemin de Lacoste en 2025
- Chemin de Druilhès en 2026

- **Le contrat avec Antargaz prend fin en janvier 2024. Ce contrat garantissait un prix fixe.**

Dans le contexte actuel la renégociation risque fort d'être moins avantageuse

- **Travaux en cours**

- L'entreprise Mambert devrait intervenir semaines 51/52 pour traiter les problèmes de fissures sur la façade de la salle polyvalente (travaux pris en compte dans le cadre de la garantie décennale).

- La borne incendie du Barry qui était défectueuse sera remplacée le 11 décembre

- Les travaux de maçonnerie (fissures église, buses Verbiguié et Lavalade, sole du four à pain de Lavalade à reprendre) sont toujours en attente. La commune espère qu'ils seront enfin réalisés en janvier

- L'intervention de « Froid et machines » est prévue pour régler des problèmes de circuits d'eau chaude à la salle polyvalente

- **Evènements à venir**

- La date du 14 janvier est confirmée pour les vœux de la municipalité. L'après-midi débutera par un concert de chansons françaises. Les habitants pourront ensuite partager les galettes offertes par l'association « Vivre à Frayssinhès »,

- La commune a réservé , pour 2025, le spectacle de contes de Clément Bouscarel.

- Informations sur le projet d'agrandissement du parc d'éoliennes par Christiane Janicot  
Des réunions d'information sous forme d'exposition auront lieu à la salle des fêtes de  
Souseyrac, à destination des habitants de Souseyrac et des communes limitrophes :

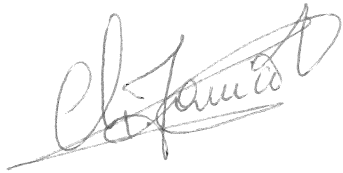
- Samedi 9 décembre de 14 à 18h

- Mardi 12 décembre de 18 à 21h

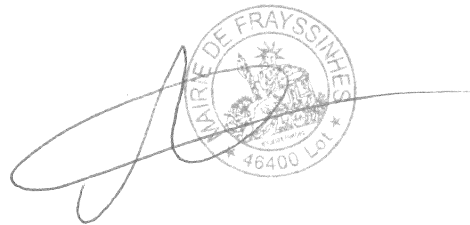
Ce sera l'occasion pour les visiteurs de se prononcer (en votant) sur la pertinence de ce  
projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

La secrétaire,  
Christianne JANICOT



La Maire  
Claudine VIVAREZ



MAIRE DE FRAYSSINHES  
46400 Lot